

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2016/064**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE PREMIER AOUT à 18 heures.**

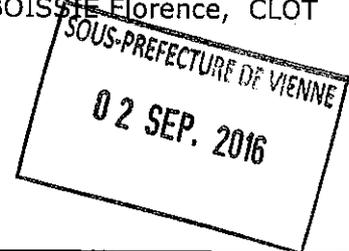
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame DI BIN Roberte, Maire.

**Date de convocation : 27 Juillet 2016**

**PRESENTS** : THOMAS Claudius, LEMAY Frédéric, BERGERON Danièle, RISSOAN Michel, ALEXANDRE Pierre, GARDE Jean-Paul, CHENE Christophe, BERGER Nathalie, LEON Sandra.

**ABSENTS excusés** : REVOIL Marie-Noëlle, PEILLON Simone, MAZARD Denis, MEGARD Jean-Pierre, ABDELMOUMNAOUI Abbassia, ARNAUD David, BOISSIE Florence, CLOT Pauline.

**Pouvoir de REVOIL Marie-Noëlle à BERGERON Danièle**  
**Pouvoir de PEILLON Simone à RISSOAN Michel**  
**Pouvoir de ARNAUD David à BERGER Nathalie**  
**Pouvoir de MEGARD Jean-Pierre à ALEXANDRE Pierre**



**OBJET : MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.  
SARL BEAUR Atelier d'Urbanisme.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la ZIP Salaise-Sablons, il est nécessaire de modifier le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de notre commune.

Monsieur ALEXANDRE Pierre, Conseiller Municipal délégué, présente au Conseil Municipal le projet de convention d'étude de la Sarl BEAUR, Atelier d'Urbanisme (Mr Claude BARNERON, urbaniste O.P.Q.U.), 10 Rue Condorcet 26100 ROMANS-SUR-ISERE. Cette convention contient la méthodologie d'intervention, les références ainsi que la proposition d'honoraires, qui s'élève à HT 4 640 € pour la mission suivante :

- Recueil du projet, analyse des attentes de la commune, proposition de traduction réglementaire : 850 € HT
- Modification des pièces du PLU actuel par intégration des décisions et propositions arrêtées à l'issue des étapes précédentes. Rédaction et montage du dossier d'enquête : 1 550 € HT
- Rédaction des modèles nécessaires à la procédure : 490 € HT
- Réunions techniques (3) : 1 150 € HT
- Reproduction des dossiers papiers (6) et numériques (3) : 600 € HT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en cas de prestations complémentaires éventuelles, ces dernières seraient facturées :

- Animation de réunions de commission ou de groupe de travail supplémentaires et rédaction du compte-rendu, forfait par réunion au-delà de 6 : 460 € HT
- Livraison de dossier papier supplémentaire, forfait par dossier au-delà de 6 : 110 € HT
- Animation de réunion publique, forfait par réunion : 650 € HT

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour (10 + 4 pouvoirs) :

- Décide de la modification du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la ZIP Salaise/Sablons.
- Accepte la proposition de la Sarl BEAUR, Atelier d'architecture.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'étude à intervenir.
- Dit que la dépense sera imputée au budget communal en investissement à l'opération 41 « Acquisition terrains et PLU ».

**Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire.**

